

DÉPARTEMENT DE L'EURE



MAIRIE DE
BERTHOUVILLE

27800

Fax / Tél. 02.32.44.23.13

**Arrêté du Maire
Relatif à la numérotation des maisons**

LE MAIRE DE BERTHOUVILLE

VU le code des collectivités territoriales articles L.2213.1 à L.2213.6,

VU le code de la voirie

VU les panneaux de rue installés

VU la délibération en date du 09 juin 2017 n° 018 / 2017, concernant la dénomination et numérotation des rues voies et places de la commune de Berthouville.

Vu la délibération en date du 07 décembre 2018 n°020/2018, délibération modificative de numérotation des rues.

VU l'acquisition de nouveaux panneaux et de numéros de rue en 2018

ARRÊTE

Article 1 : la numérotation des rues se fera comme suit :

Rue de l'Eglise : 115 ; 17 ; 131 ; 35 ; 108 ; 132.

Rue de la Gontière : 825 ; 183 ; 131 ; 42 ; 15 ; 17 ; 350.

Rue des Presbytères : 33 ; 70 ; 75 ; 114 ; 165 ; 200.

Rue du Professeur Desrués : 42 ; 57 ; 91 ; 143 ; 132 ; 138 ; 227 ; 216.

Rue de la Mare : 31 ; 45 ; 108 ; 111.

Rue du Professeur Hewitt : 205 ; 278.

Rue du Coq Blanc : 90 ; 110 ; 226.

Rue du Trésor : 60.

Rue du Villeret : 180 ; 210 ; 266 ; 305 ; 318 ; 331.

Rue du Mont Foucard : 100 ; 40 ; 15 ; 55 ; 163 ; 194 ; 170 ; 165 ; 166 ; 200 ; 230 ; 250 ; 331 ; 345 ; 400 ; 480 ; 531 ; 568 ; 554 ; 636 ; 650 ; 740 ; 900 ; 905.

Chemin des Vallemonts : 196 ; 233.

Sente du Mont Foucard : 80.

Rue de la Mairie : 3 ; 85 ; 105 ; 131 ; 244 ; 280 ; 311 ; 309 ; 346 ; 359 ; 361 ; 360 ; 1620 ; 1651 ; 1763 ; 1831 ; 890 ; 930 ; 998 ; 990.

Rue de la Muletière : 401.

Rue de la Butte du Moulin : 45 ; 105 ; 132 ; 170.

Rue de la Butte du Moulin Bis : 20 ; 32.

Rue du Marabout : 161 ; 166 ; 281 ; 400 ; 404 ; 446 ; 481 ; 485 ; 487 ; 482 ; 561.

Rue du Mailly : 70 ; 134 ; 38 ; 155 ; 303 ; 305A ; 305 B ; 600 ; 601.

Rue Harsencourt : 384 ; 342 ; 605 ; 653.

Rue du Chemin Chaussé : 134 ; 153 ; 260 ; 274.

Rue Val de Ressencourt : 23 ; 41 ; 83 ; 131 ; 165 ; 249.

Rue de la Marotte : 63 ; 243 ; 281 ; 301 ; 305 ; 321 ; 355 ; 343 ; 462 ; 480 ; 524 ; 460 ; 546 ; 543 ; 690 ; 784.

Sente de la Marotte : 143 ; 165.

Rue de la Bruyère : 160 ; 191 ; 233 ; 341 ; 435.

Rue de la sente de Brionne : 111 ; 223 ; 374.

Rue du Pommier au Loup : 160 ; 334 ; 342 ; 542 ; 643 ; 200.

Rue du Plessis : 245.

Sente des Gardins : 185.

Rue du Plessis Bis : 1 ; 11 ; 50 ; 105 ; 130.

Impasse du Plessis : 8 ; 111 ; 115 ; 126.

Rue de la Mare Pérouse : 71 ; 27.

Rue de la Fontelaye : 760.

Le Marché Neuf : 1 ; 3.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Chef de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Brionne
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de L'Eure
- Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Fait à BERTHOUVILLE, le 21 janvier 2019,
Le Maire,

Marie-Françoise LECLERC